

AZERBAÏDJAN

29^e Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs de la BERD

7-8 octobre 2020

Déclaration écrite de M. Mikayil Jabbarov, Ministre de l'Économie,

Gouverneur représentant l'Azerbaïdjan à la BERD

Madame la Présidente du Conseil des gouverneurs,

Monsieur le Président,

Collègues gouverneurs,

Éminents hôtes, Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à remercier l'équipe de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) pour l'organisation sous forme virtuelle de la 29^e Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs de la Banque dans le contexte d'incertitude actuel.

Le monde est confronté à une crise sanitaire générale. Sur le plan économique, l'Azerbaïdjan était mieux préparé pour faire face à la situation actuelle. Nous disposions d'une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour réduire l'impact négatif de la crise sur l'économie intérieure. À la fin de 2019, le ratio des réserves du Fonds pétrolier national au PIB s'établissait à 90,2 % et ces réserves étaient 4,8 fois supérieures à la dette extérieure publique et 3,2 fois supérieures au volume annuel des importations, le ratio du déficit budgétaire au PIB était de 0,25 % et le ratio de la dette au PIB se situait à 18,9 %.

Comme la plupart des pays, l'Azerbaïdjan se bat et continue de se battre contre la pandémie qui a provoqué une des pires crises économiques de tous les temps. En plus des actions immédiates prises contre les effets de la pandémie, nous avons conçu des programmes de développement viables à long terme.

Dans l'intention de réduire l'impact négatif de la pandémie et, par conséquent, des fortes fluctuations des marchés énergétiques et boursiers sur l'économie, un Plan d'action à court et à moyen terme a été approuvé par une ordonnance du président de la République d'Azerbaïdjan. L'économie numérique, l'agriculture et les industries de transformation, la construction, l'extraction minière, la pétrochimie, les transports, le commerce et la logistique, le tourisme intérieur, ainsi que les télécommunications ont été identifiés comme les grands secteurs prioritaires de la politique économique de l'État et les principaux moteurs d'une croissance dynamique et durable à moyen terme.

Dans les Plans d'action respectifs qui ont été approuvés, le gouvernement a adopté des trains de mesures économiques et sociales destinées à appuyer des milliers d'entreprises et à soutenir les salaires de milliers d'employés. Des projets sociaux à grande échelle ont été mis en œuvre dans le pays, ces projets atteignant en 2020 un volume sans précédent. Ni la pandémie, ni la faiblesse des cours du pétrole n'ont entraîné l'interruption ou l'annulation d'un quelconque projet social. Pendant la lutte contre la pandémie de COVID-19, 5 millions de personnes ont bénéficié de vastes mesures sociales.

Nous constatons heureusement une dynamique positive dans la lutte contre le coronavirus depuis juillet 2020, ce qui nous donne des raisons d'affirmer que toutes les mesures ont été prises en temps opportun. Grâce à ces mesures, la situation reste sous contrôle. En dehors de quelques fluctuations, nous constatons que le nombre de personnes contaminées depuis le 16 juillet 2020

est nettement inférieur au nombre de personnes rétablies, ce qui représente en soi une évolution positive attestant de l'extrême importance du maintien d'un contrôle de la pandémie. Parallèlement, compte tenu de l'augmentation du nombre de patients et malgré le développement considérable des capacités des hôpitaux existants, la construction de nouveaux hôpitaux s'est avérée nécessaire. Jusqu'à présent, 9 hôpitaux modulaires ont été construits et sont utilisés.

Récemment, le 9 septembre, un Conseil économique a été créé pour élaborer une stratégie de développement socioéconomique reflétant les priorités de développement du pays, pour concevoir le nouveau cadre de gestion stratégique à la base d'une politique économique devant permettre sa mise en œuvre, et pour instaurer des pratiques efficaces de réglementation et d'application de la législation pour la période post-pandémie. Pour le maintien de la stabilité macroéconomique et l'accélération du développement socioéconomique du pays, le Conseil économique analysera les processus se produisant au sein de l'économie nationale et internationale, y compris dans les domaines budgétaire et monétaire, ainsi que le secteur financier et bancaire, et préparera des propositions de réformes et de politique économique à mettre en œuvre à court et à moyen terme pour prendre les mesures appropriées afin d'éviter d'éventuelles influences intérieures et extérieures sur l'économie du pays. Dans notre plan prévisionnel, l'objectif de croissance du PIB a été établi à 3,8 % à moyen terme et à 6–7 % à long terme.

Afin de combattre la pandémie de COVID-19 et remédier à ses répercussions négatives, nous avons aussi examiné les possibilités de coopération avec un certain nombre d'institutions financières internationales, y compris la BERD. À cet égard, il importe de mentionner les prêts introduits et accordés en temps opportun aux entreprises azerbaïdjanaises au titre du Fonds de solidarité de la BERD.

Le Cadre stratégique et capitalistique de la BERD (CSC) 2021-25, qui définit les activités stratégiques et les processus de planification financière de la Banque pour les cinq années à venir, se concentre sur trois thèmes stratégiques : i) le soutien à la transition vers une économie verte, sobre en carbone, ii) la promotion de l'égalité des chances et iii) l'accélération de la transition numérique. Pendant la mise en œuvre du CSC, la BERD a pour objectif d'augmenter la qualité, la quantité et l'impact de ses activités dans chaque secteur prioritaire, tel que les institutions financières, l'industrie, le commerce et les agro-industries et les infrastructures durables. Le CSC prévoit aussi un mécanisme de crédit prompt et simplifié, qui assure la viabilité financière des pays d'opérations et des clients locaux, notamment des mesures exceptionnelles et innovantes pour répondre aux besoins à court terme des banques partenaires, des PME et des infrastructures. Nous sommes satisfaits de constater que, selon le CSC, la BERD pourra prêter un montant record de 13 milliards de dollars par an. Étant donné les pertes de valeur continues auxquelles sont confrontées les PME pendant la crise, des mesures se traduisant par des investissements en capital durant les premières années couvertes par le CSC constituent un aspect essentiel de l'appui à apporter aux entreprises. Nous souhaitons donc inviter la BERD à examiner la possibilité d'investir dans le capital d'entreprises azerbaïdjanaises également.

Il est satisfaisant de constater que les orientations et secteurs stratégiques identifiés dans le CSC 2021-25 de la BERD, qui expose les activités prioritaires et les processus de planification financière de la Banque pour les années à venir, correspondent dans l'ensemble aux priorités de développement stratégiques de notre Gouvernement. Nous continuerons de mobiliser nos efforts pour explorer et identifier de nouvelles opportunités de coopération avec la BERD concernant les priorités de développement du pays, telles que :

- le développement du secteur privé et des PME
- l'amélioration de l'efficacité du soutien de l'État à l'entrepreneuriat privé
- la privatisation
- l'augmentation de la contribution du secteur privé à la croissance économique et à l'emploi
- les réformes fondamentales des entreprises publiques
- le renforcement de l'efficacité et de la transparence
- la compétitivité

- la promotion des partenariats public-privé
- l'expansion et la poursuite du développement de l'économie numérique

La BERD a toujours été un partenaire fiable et important pour l'Azerbaïdjan. Jusqu'à présent, la Banque a mis en œuvre 174 projets en Azerbaïdjan, représentant au total plus de 3 milliards d'euros. Parmi ces projets, 13 concernent le secteur public (1,6 milliard d'euros) et 161 le secteur privé (1,6 milliard d'euros). Le 22 novembre 2019, l'Azerbaïdjan a rejoint pour la première fois la communauté des donateurs de la Banque, en signant des accords qui se traduiront par une contribution de 2 millions de dollars à notre fonds, le Partenariat pour la promotion de l'efficacité énergétique et de l'environnement en Europe orientale (E5P). L'Azerbaïdjan a aussi rejoint le Fonds de coopération technique de la BERD en y apportant le même montant.

La BERD a lancé le Programme vert en Azerbaïdjan. La ville de Ganja a été choisie pour devenir une ville partenaire dans le cadre de cette initiative. La mise en œuvre d'un premier projet sera lancée en 2021.

La BERD joue un rôle important dans le financement du secteur privé en Azerbaïdjan et contribue au développement des PME. En particulier, au début de cette année, la BERD et la Banque centrale de la République d'Azerbaïdjan ont signé un accord (accord de swap) qui permettra aux entreprises azerbaïdjanaises de bénéficier de prêts libellés dans la monnaie locale.

Récemment (par le décret présidentiel du 7 août 2020), l'Azerbaijan Investment Holding a été créée afin de gérer les entreprises et les initiatives publiques sur la base de principes communs pour améliorer leurs activités, renforcer la transparence et l'efficacité économique de leurs programmes d'investissement, et assurer leur compétitivité. La holding est chargée de définir les objectifs à long terme et de concevoir les stratégies d'entreprises publiques, plutôt que de gérer leurs activités actuelles.

Le président de la République d'Azerbaïdjan, Ilham Aliyev, et le président du Forum économique mondial (FEM), Borge Brende, ont signé la lettre d'intention envisageant la création d'une antenne du Centre pour la quatrième révolution industrielle mondiale du FEM à Bakou le 21 janvier 2020, lors de la réunion annuelle à Davos du FEM. Actuellement, le processus de création de cette antenne est en cours. Nous pensons que le thème de la transition numérique du CSC sera un aspect essentiel à explorer par la BERD en vue d'une coopération avec l'Azerbaïdjan dans ce domaine.

En dépit de tous nos efforts de développement régional, malheureusement, la politique persistante d'occupation qu'applique l'Arménie vis-à-vis de l'Azerbaïdjan crée de sérieux obstacles à l'expansion de la coopération économique dans la région et limite la pleine réalisation du potentiel économique. Comme on le sait, 20 % des territoires internationalement reconnus de l'Azerbaïdjan sont occupés par l'Arménie depuis une trentaine d'années, ce qui a eu pour conséquence 1 million de réfugiés azerbaïdjanais, et de gigantesques dégâts humanitaires, économiques, environnementaux et culturels pour la République d'Azerbaïdjan. Cet été, le 12 juillet, les forces armées arméniennes ont effectué des tirs d'artillerie sur les positions azerbaïdjanaises de l'autre côté de la frontière entre les deux États, visant aussi des civils et des objets civils en violation du droit humanitaire international. Encore récemment, le 27 septembre 2020, les forces armées arméniennes ont tiré pour la énième fois sur nos localités, et sur nos positions militaires, utilisant divers types d'armes, y compris de l'artillerie lourde, depuis plusieurs directions, ce qui a fait des victimes au sein de la population civile et parmi nos militaires. Pour prévenir une autre agression militaire de l'Arménie et assurer la sécurité des zones résidentielles densément peuplées par des civils, les Forces armées de la République d'Azerbaïdjan ont entrepris une contre-offensive dans le cadre du droit à l'autodéfense et en pleine conformité avec le droit humanitaire international.

Je souligne qu'aucune action militaire n'a lieu dans le territoire de l'Arménie en dépit des nombreuses allégations fausses affirmant le contraire.

29 civils ont été tués sous des tirs d'artillerie délibérés visant nos villes situées en première ligne.

Étant parfaitement consciente du fait que la présence illégale des forces armées de l'Arménie dans le Haut-Karabakh occupé et les régions avoisinantes de l'Azerbaïdjan constitue une grave menace pour la paix et la sécurité dans la région, et démontrant la position de principe fondée sur les normes et les principes du droit international concernant l'agression perpétrée par l'Arménie vis-à-vis de l'Azerbaïdjan et ses activités illégales, la communauté internationale devrait fermement condamner la politique d'agression et les activités provocatrices de l'Arménie vis-à-vis de l'Azerbaïdjan et contraindre l'Arménie à se conformer au droit international, y compris à ses engagements en vertu du droit humanitaire international. La pleine responsabilité de la situation actuelle incombe au pouvoir politico-militaire en Arménie.

En attendant, je souhaite féliciter la personne récemment élue à la Présidence de la Banque et je lui exprime tous mes vœux de réussite pour faire progresser plus avant le développement et le renforcement de la coopération entre la Banque et les pays membres.

Pour conclure, je tiens à exprimer notre profonde gratitude à la BERD pour son soutien de longue date et persistant au programme de développement de l'Azerbaïdjan.